

République Française  
Département du MAINE ET LOIRE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la MONTIGNE LES RAIRIES

Séance du 03/02/2016

L'an 2016 et le 3 Février à 20 heures 32 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

**Présent :** M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT JACQUES, METAIRIE Maxime (départ à 22h05)

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : MONNIER Anne à Mme JUBEAU Emmanuelle, VERNEAU Andrée à M. CHASSOULIER Gérard

**Excusé(s) :** M. METIVIER Lucien (arrivée à 21h33)

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Procuration : 2

Date de la convocation : 26/01/2016

Date d'affichage : 08/02/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 08/02/2016

Et publication ou notification

Du : 08/02/2016

**Secrétaire de séance :** Mme GIRARD Caroline

---

## ORDRE DU JOUR

- I- Avis relatif au projet d'autorisation de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière dite "Les Froux" au lieu-dit "Le Grand Courtigné" 49430 Montigné-Lès-Rairies par SARL Terres cuites
- II- Indemnité du Maire suivant la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- III- Suppression de poste suite à un avancement de Grade
- IV- Demande d'achats de Chemins Ruraux par deux riverains
- V- Demande d'un local par le Comité d'Animation
- VI- Devis concernant les élagages pour 2016
- VII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30/12/2015

## **I- Avis relatif au projet d'autorisation de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière dite "Les Froux" au lieu-dit "Le Grand Courtigné" 49430 Montigné-Lès-Rairies par SARL Terres cuites**

La SARL TERRES CUITES YVON CAILLEAU demande le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière d'argiles " des Froux " au lieu-dit " Le Grand Courtigné " ainsi qu'un projet de création qui se trouve à environ 800 m au nord du bourg de Montigné-Lès-Rairies et à environ 2.5 km au sud de la commune de Les Rairies. Le recensement opéré conclut à la présence d'habitations à proximité des limites de l'emprise de la carrière, dans 5 hameaux situés à moins de 150 m du projet. L'autorité environnementale porte une attention particulière à la prise en compte des nuisances en phase d'exploitation, le mode d'extraction mis en œuvre, qui concerne une période de 2 à 3 jours par an sur le site, est de nature à limiter ces impacts.

L'enquête publique a commencé le 25 janvier 2016 à 14h jusqu'au vendredi 26 février à la Mairie. Monsieur Jean-Yves HERVE nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes, recevra en personne à la mairie les observations du public, les

- Lundi 25 janvier 2016 de 14h à 17h30
- Mercredi 10 février 2016 de 9h à 12h
- Vendredi 26 février 2016 de 9h à 12h30

Pour les autres jours le dossier ainsi qu'un registre sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels de la mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un AVIS FAVORABLE

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **II- Indemnité du Maire suivant la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Le régime indemnitaire est modifié depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de certaines dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

### **Indemnités de fonction des maires**

• En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, **dans les communes de moins de 1 000 habitants**, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

*NB : alertée depuis 2015, l'AMF note que de nombreux maires ne veulent pas l'indemnité maximale.*

Le Conseil Municipal regrette vivement de ne pas avoir le droit de donner son avis sur l'indemnité du Maire.

A noter également que le conseil regrette de voir, quoi qu'il arrive, son budget grevé du montant alloué aux charges.

Monsieur le Maire s'engage de reverser sous forme de don, la majoration prévu par la loi.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **III- Suppression de poste suite à un avancement de Grade**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui a eu lieu le 1 décembre 2015, concernant l'avancement de grade de Madame Patricia BAZIN,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer son ancien poste à compter du 31/12/2015 :  
Soit un poste d'Adjoint Administratif Territoriale de 1<sup>ère</sup> Classe à 35h
- Approuve le tableau des effectifs présenté au 01/01/2016 :

Cadre d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée Hebdomadaire
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>			
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	1	35H
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>			
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	1	15H
	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	1	35H

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **IV- Demande d'achats de Chemins Ruraux par deux riverains**

Suite à une demande d'un particulier pour acheter une partie du chemin rural des tiers et d'une autre demande pour l'achat d'un chemin qui se situe entre la parcelle section C N° 513 et 514.

Le Conseil municipal décide de passer au vote à main levée :

- Pour le chemin qui se situe entre la parcelle section C N° 513 et 514 :

A la majorité Contre (pour : 0 contre : 8 abstentions : 2)

- Pour une partie du chemin rural des Tiers :

A la majorité Contre (pour : 2 contre : 6 abstentions : 2)

## **V- Demande d'un local par le Comité d'Animation**

Le conseil municipal n'est pas contre, mais demande le volume utile nécessaire pour décider l'attribution d'un lieu.

Arrivée de Monsieur Lucien METIVIER à 21h33

Départ de Monsieur Maxime METAIRIE à 22h05

## **VI- Devis concernant les élagages pour 2016**

Monsieur METIVIER présente au conseil municipal un devis pour l'élagage de l'entreprise SAUVAGE pour un montant de 3 306.60 euros TTC.

Présentation du détail estimatif pour les travaux d'enduits 2016, la décision est reportée à la prochaine réunion de conseil.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- de retenir l'entreprise SAUVAGE d'un montant de 3 306.60 euros TTC pour l'élagage (programme voirie 2016).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **VII- Questions diverses**

- Projet d'une convention avec la commune des Rairies pour l'école « Les Hirondelles »
- Echange de terrain contre la ruelle de la Touche
- Aménagement du Bourg
- L'aménagement de l'aire de jeux et repoussé suite aux intempéries
- Commission de bâtiment le 19/02/2016 à 20h30
- Commission des finances le 24/02/2016 à 14h00

Sans autre question, la séance est levée à 23h00.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU :

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE :  
(Départ à 22h05)

Mme Anne MONNIER :  
(Procuration à Mme JUBEAU)

M. Lucien METIVIER :  
(Arrivée à 21h33)

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelyne CHAMPION :

Mme Andrée VERNEAU :  
(Procuration à M. CHASSOULIER)